

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE**  
**Construction d'une Base Nautique à l'Etape**  
**3, rue du Caron**  
**L'Etape**  
**Commune de Mathaux (10)**



## **Enquête publique relative aux dérogations prévues par l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme dans la bande littorale des 100 mètres**

### **Note de réponses aux avis émis dans le cadre du permis de construire**



# Coordonnées du maitre d'ouvrage

**Département de l'Aube**, représenté par Monsieur Philippe PICHERY, Président

Hôtel du Département

BP 394

10026 Troyes cedex

## Contact

Sandrine GIBOUT

Chargée de l'opération de construction de la base nautique

Direction des Bâtiments – Conseil Départemental de l'Aube

03.25.42.51.42

Sandrine.gibout@aube.fr

## Informations réglementaires permis de construire

Permis de construire n°01022820W0002 relatif à la construction d'une base nautique sur la commune de Mathaux déposé le 28/08/2020.

### Adresse

Rue du Caron 10500 MATHAUX

### Parcelle cadastrale

Section D, parcelle n°366

### Demandeur

Philippe PICHERY (Président du Conseil Départemental de l'Aube)

## Réponses aux avis émis lors de l'instruction du permis

### Direction Départementale des territoires de l'Aube

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement) a été déposé à la DDT le 22 février 2021 selon les références 10-2021-00038. En date du 15 mars 2021, la DDT a indiqué que le dossier était incomplet (il manque la zone de compensation) et qu'une note complémentaire (recensement faune/flore sur la zone construite et les zones de compensation) était attendue sous un délai de 2 mois. Le Conseil Départemental finalise actuellement le dossier loi sur l'eau avec l'examen des zones de compensations choisies et leur inventaire écologique. Une prolongation du délai de 2 mois a été acceptée. La date limite de remise du dossier est fixée au 15 juillet 2021.

### Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Le revêtement des places de stationnement sera en dalles de gazon alvéolées en PEHD. Ce dispositif est accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le cheminement entre la place de stationnement et l'entrée du site sera réalisé en bordures de type P3 qui présenteront un aspect visuel et tactile différent du sol courant.

Un lave-main sera implanté dans le cabinet d'aisance.

### ENEDIS

La puissance de raccordement pour le bâtiment sera en tarif bleu triphasé 36 Kva.